

**Rapport de la commission technique chargée d'examiner la réponse de la  
Municipalité relatif au postulat de M. Evan Lock intitulé «pour une gestion  
raisonnable et raisonnée de la consommation de l'eau à Gland»**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Martial Cosandier ; 1<sup>er</sup> membre et rapporteur  
Evan Lock ;  
Line Gilliand ;  
Catherine Labouchère ;  
Jacques Tacheron ;  
Charanjit Dhanjal ;  
Pascal Regazzoni ;

s'est réunie le 16 octobre 2012 dans le bâtiment de l'Administration communale à la salle de conférence Lausanne. La Municipalité était représentée par M. Olivier Fargeon. Nous le remercions pour sa disponibilité, les informations fournies ainsi que les réponses apportées à nos questions.

**Préambule**

Dans sa séance du 3 mai 2012, le Conseil communal acceptait le postulat de M. Evan Lock portant sur de nouveaux moyens d'approvisionnement en eau et une meilleure gestion de sa consommation par la population corrélée à l'évolution démographique de la Ville de Gland et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport.

Rappelons qu'à ce jour quatre points d'eau alimentent la Ville de Gland, à savoir :

- la source de la Confrérie
- la source de la Cézille
- la source du Montant
- le trop-plein de Begnins

La discussion est ouverte.

**La Municipalité :** M. Fargeon nous signifie qu'une rencontre avec le postulant a déjà permis à la Municipalité d'apporter certaines réponses aux questions posées dans le postulat.

M. Fargeon reprend les éléments du postulat et résume le rapport de la Municipalité.

### Questions posées par la commission lors de la séance

- *Pourrait-on avoir davantage de précision sur la hausse de consommation sur l'exercice 2011 ?*

**Réponse Municipalité (RM) :** la forte hausse de la consommation entre 2010 et 2011 s'explique principalement par trois phénomènes :

Le premier point est le remplacement de 2000 compteurs vétustes dont la fiabilité des relevés de consommation fragilisée par une mécanique défectueuse ne permettait pas d'affirmer la véracité des données facturées basées probablement sur des volumes inférieurs à la réalité. De plus, le décompte calculé sur un exercice de 14 mois contre 12 habituellement pourrait apporter une partie de l'explication de cette hausse.

Le deuxième point repose sur la détection d'une fuite de 40'000 m<sup>3</sup> sur un branchement privé.

Le troisième phénomène est une pluviométrie relativement basse sur l'année 2011 (env. 170 jours sans pluie en début 2011).

- *Que représente la partie industrielle dans la consommation d'eau ?*

**RM :** Actuellement le total des consommations d'eau représente un volume d'env. 1'100'000 m<sup>3</sup> sur l'année 2011. Si nous dissociions l'eau de boisson de l'eau industrielle et agricole, nous arrivons à une consommation pour la partie industrielle et agricole d'env. 125'000 m<sup>3</sup> pour la même année. Toutefois, il faut distinguer l'eau d'arrosage délivrée par le SANE (Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environ) qui est de l'eau provenant du lac à l'état brut et l'eau de boisson gérée en partie par la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise) qui vient en complément de l'eau de source à raison d'environ 10% de la consommation annuelle. Pour 2011, cette valeur était un peu plus importante.

- *Où en est-on dans l'étude des nappes d'eau et pourrait-on envisager une utilisation plus importante de l'eau du lac ?*

**RM :** Actuellement, des études sont en cours pour l'exploitation des nappes du Bois-de-Chênes, la Cézille et la Villa-Prangins qui pourrait offrir une opportunité pour alimenter env. 40'000 personnes supplémentaires en eau potable. N'oublions pas que nous devons aussi tenir compte des opposants lorsque le rapport final leur sera présenté.

Ensuite, l'objectif résidera à déposer une concession pour l'exploitation des nappes ceci dans une perspective de 5 ans.

Concernant l'exploitation de l'eau du lac, nous devons démontrer au Canton que les autres sources d'alimentation ont été exploitées par ordre de priorité (1. Eau de source, 2. Rivières et nappes phréatiques 3. Eau du lac). Le recours à l'eau du lac vient en dernier si nous n'arrivons plus à assurer en suffisance l'eau potable à la population. Toutefois, à Gland, nous avons encore du potentiel en eau de sources.

Dans 4 ans, nous devrions approcher une population d'env. 15'000 personnes sur notre commune à alimenter en eau potable.

*- Pourrait-on dire qu'une économie d'eau serait susceptible d'avoir des répercussions sur une hausse de la taxe d'épuration partant du principe qu'il y aurait une perte de revenu sur les eaux usées ?*

**RM :** Non, pas de répercussion sur la taxe d'épuration. Les comptes doivent présenter chaque année un équilibre financier entre dépenses et revenus. Par contre, il est clair qu'à un moment donné les économies d'eau pourraient péjorer l'équilibre financier des eaux usées. Toutefois, il n'est pas impossible qu'un cadre cantonal visant à régler cette problématique soit mis en place au cours de ces prochaines années.

*- Quels sont les actions mises en place pour l'incitation aux économies d'eau auprès de propriétaires d'immeubles possédant des objets immobiliers vétustes ?  
- La fourniture gratuite de régulateurs de débit d'eau serait-elle déjà une première solution ?*

**RM :** Il n'existe pas vraiment d'actions spécifiques pour les propriétaires d'immeubles. La Municipalité s'adresse plutôt à la population en règle générale. Pour la fourniture de régulateurs de débit, il n'appartient pas à la Municipalité de financer ce type d'action. Il faut penser qu'à l'échelle de notre ville, cette action représenterait un budget d'env. CHF 60'000.- pour plus de 6'800 familles alors que la responsabilité d'une économie incombe plutôt soit aux propriétaires ou directement à l'exploitant.

*- Pourquoi les chiffres de la consommation d'eau par habitant sont-ils différents entre le flyer et le rapport ?*

**RM :** Dans le flyer, la consommation moyenne des habitants (2001 à 2010) considérée 213 l/j ne tient pas compte des eaux agricoles et industrielles, alors que dans la réponse au postulat nous avons intégré les eaux agricoles et industrielles (ce qui fait effectivement monter la moyenne à 245 l/j par habitant).

Le choix de notre communication à la population, en occultant la consommation des eaux agricoles et industrielles, était volontaire dans le but de la comparer avec la valeur suisse de 162 l/j (assez médiatisée) qui considère uniquement les eaux des ménages. Etant donné qu'il y a toujours une petite incertitude ou confusion avec les abonnés «agricoles et industries» et abonné privé au niveau de la bourse communale (un tri plus sélectif doit encore être effectué), nous avons préféré prendre en compte le volume des ménages et industries pour le postulat de M. Lock.

*- Pour revenir sur les fuites d'eau, en 2011 vous nous parlez d'une fuite de 40'000 m<sup>3</sup> ce qui est important; donc au vu de cet élément, peut-on les maîtriser et si oui par quels moyens ?*

**RM :** La norme suisse qualifie un bon réseau du moment que les fuites ne dépassent pas le seuil des 15% du volume total de la consommation annuelle.

Maintenant nous avons des moyens permettant un contrôle annuel de l'état du réseau par l'intermédiaire, par exemple, de débitmètres posés à la sortie des réservoirs, ce qui permet d'avoir une précision sur les consommations d'eau. Une consommation excessive pourrait démontrer une fuite importante mais il n'en reste pas moins que les fuites se trouvant très souvent du côté secondaire du réseau (après compteur), il appartient à l'exploitant de contrôler son installation régulièrement car les conséquences financières peuvent se révéler importantes.

*- Et les bornes hydrantes sont-elles équipées de compteurs ?*

*- Les agriculteurs sont-ils soumis à l'obligation de pose de compteurs volants en cas d'utilisation de bornes hydrantes pour l'arrosage ?*

**RM :** Non pas de compteurs sur les bornes hydrantes sauf en effet pour les agriculteurs où la pose d'un compteur volant est obligatoire.

*- Dans le cadre de la communication comment améliorer une campagne pour sensibiliser les habitants aux économies d'eau ?*

**RM :** Nous sensibilisons déjà la population à des économies d'eau dans le cadre de la récupération de l'eau de pluie, arrosage de jardin, eau des WC ainsi que de la communication par le biais de flyers. Nous sommes conscients que des efforts sont encore à fournir et à ce titre des actions seront réalisées en 2013.

Nous voulons aussi profiter de certains événements comme par exemple la «journée mondiale de l'eau».

On peut encore préciser que les systèmes de lavage de véhicules (genre Hypromat) utilisent de l'eau industrielle et que la consommation est moins importante que si le lavage s'effectue manuellement et de manière individuelle.

Les commissaires, pour tenir compte de la question posée lors du 1<sup>er</sup>, relèvent que

- le site internet de la commune pourrait mettre en exergue la question importante des économies d'eau et les mesures proposées régulièrement mises à jour,
- la commune pourrait au moment de la mise à l'enquête sensibiliser les propriétaires aux mesures d'équipements favorisant les économies d'eau,
- cette question pourrait être traitée dans le Gland-Cité

### **Conclusions**

Après analyse, la commission est satisfaite des réponses apportées au postulat et estime que la Municipalité a répondu aux trois questions posées par le postulant. Cependant, elle souhaiterait exprimer deux vœux.

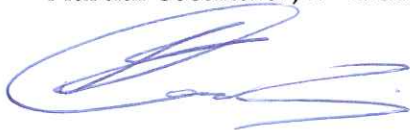
### Vœux de la commission

Sur le volet de la communication, la commission souhaite :

1. que la Municipalité favorise davantage l'eau de boisson par le biais, par exemple, de vente de carafes principalement aux entreprises dont une partie du bénéfice pourrait permettre de subventionner un projet de développement d'un réseau d'eau dans des régions défavorisés. Ceci aurait comme autre avantage la diminution des déchets (bouteilles pet, en verre, etc..), sujet en lien avec la taxe au sac qui devrait inciter la population à une meilleure gestion des déchets.
2. au vu des consommations d'eau élevées sur 2011 dues à de multiples facteurs, que la Municipalité communique au Conseil en début d'année 2013, le bilan 2012 sur un exercice représentatif comparable aux autres années.

En fonction de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Lock.

Martial Cosandier, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

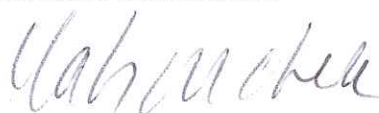


Line Gilliand

Evan Lock



Catherine Labouchère



Jacques Tacheron



Charanjit Dhangal

Pascal Regazzoni

Gland, le 1<sup>er</sup> novembre 2012